

Information UE LV et examen CLES

Cette procédure ne concerne pas les PFSE et étudiants M2 des parcours Allemand, Anglais, Espagnol et Italien.

L'ECUE de langue est une des ECUE de l'UE Culture Commune et Scientifique.

Elle possède un seuil à 10/20 et n'est pas compensable.

La moyenne obtenue lors du passage de l'examen du CLES englobe 4 notes (une par compétence langagière). Ce sera votre unique note de langue.

Lors de la saisie de votre dossier d'inscription PFSE, vous avez eu la possibilité de choisir une langue parmi les 3 langues proposées à l'ESPE de l'Académie de Nice : Anglais, Espagnol et Italien. Cette réponse est prise en compte pour le passage de l'examen.

Attention : pour le passage de la LV Anglais, les étudiants inscrits à l'Université de Nice passeront obligatoirement l'examen du CLES sur Nice.

Pour les langues autres que Anglais, Espagnol et Italien, il vous revient de vous organiser pour passer l'épreuve du CLES dans la langue choisie (Allemand, Russe, Portugais...). Il faudra nous faire parvenir les contacts de la personne référente ou du service organisateur de votre épreuve. Les frais (inscription, déplacement...) sont à votre charge.

Vous pouvez vous rendre sur le site internet du CLES pour connaître les centres et avoir plus d'informations <https://www.certification-cles.fr/>.

Les étudiants titulaires d'un niveau B2 bénéficient d'une validation à 10/20 et d'une dispense d'examen, sous réserve de la bonne transmission du justificatif **avant le 2 décembre 2019**. Dans le cas contraire, il vous sera demandé de choisir une langue pour le passage de l'épreuve.

Pour rappel, il faut correspondre à l'un des profils suivants pour être titulaire du niveau B2 :

- titulaire d'une licence LLCE ;
- titulaire d'une licence de langue (type LEA) ;
- titulaire de la certification CLES2 ;
- validation de la LV en M2 MEEF à partir de l'année universitaire 2014/2015 avec une note supérieure ou égale à 10/20.

Les étudiants ne correspondant pas à l'un des profils ci-dessus peuvent faire une demande auprès de leur gestionnaire, avant le 2 décembre 2019, afin de présenter les justificatifs à étudier lors d'une commission courant décembre.

Information CRL et cours

Cette procédure ne concerne pas les PFSE et étudiants M2 des parcours Allemand, Anglais, Espagnol et Italien.

Tous les PFSE et étudiants en M2 doivent suivre des cours et/ou se rendre au CRL afin d'effectuer les heures obligatoires (entre 20h et 25h).

Toutefois, vous avez la possibilité de suivre des heures au CRL dans une langue différente de celle choisie pour l'examen. Les étudiants exemptés d'examen ainsi que les étudiants ayant choisi une autre langue devront aussi remettre une fiche de suivi CRL.

Une fiche est mise à votre disposition afin de valider les heures effectuées.

Exemple : pour les étudiants suivant l'Anglais, vous avez 16h de cours en présentiel et vous devrez atteindre le quota d'heure obligatoire en complétant avec le CRL.

La fiche devra être restituée à votre gestionnaire de parcours **avant le 18 Mai 2020**.

Nous vous invitons également à vous rendre sur le lien <http://www.unice.fr/sci/crl/> afin de vous tenir informé des horaires d'ouverture des différents CRL de l'Université de Nice.

Vous pouvez vous rendre dans le/les CRL de votre choix.

Pour les étudiants Toulonnais, il faut vous rapprocher de l'Université de Toulon : <http://www.univ-tln.fr/Centre-de-Ressources-en-Langues-CRL.html>.